



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 17 janvier 2024

VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS Point de situation dans la Marne à 18h30

Météo France place le département de la Marne en vigilance orange neige-verglas le jeudi 18 janvier de 00h01 à 10h00.

La pluie laisse place à la neige au milieu de la nuit de mercredi à jeudi. Une couche de neige de l'ordre de 2 à 5 cm est possible.

Dans ce cadre, Henri Prévost, préfet de la Marne appelle les usagers de la route à rester vigilants et à la plus grande prudence dans les déplacements.

Considérant l'état des conditions de circulation prévisible sur les axes du réseau routier national cette nuit, la vitesse maximale autorisée pour tous les véhicules de plus de 7,5 tonnes est abaissée de 20 km/h sur les axes routiers et autoroutiers constitutifs du réseau routier national du département de la Marne, **du mercredi 17 janvier à 20h00 jusqu'au jeudi 18 janvier à 24h00.**

Par ailleurs, **pour la même période**, les poids-lourds de plus de 7,5 tonnes ont interdiction d'effectuer des manœuvres de dépassement ou de changement de file lorsque, sur la chaussée, une voie de circulation au moins est couverte de neige ou de verglas sur tout ou partie de sa surface.

Il n'y a pas d'autre restriction à la circulation.

Il convient toutefois de respecter les recommandations suivantes :

- ✓ différer ou limiter ses déplacements au strict nécessaire ;
- ✓ modérer et adapter sa vitesse aux conditions de circulation ;
- ✓ éviter de freiner ou de changer de direction trop brutalement ;
- ✓ être particulièrement vigilant sur les zones neigeuses ou soumises au verglas ;
- ✓ munir son véhicule d'équipements spéciaux et emporter des vêtements chauds, couvertures et vivres.

Pour plus d'informations et pour le suivi de l'événement, il est recommandé de consulter : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Nous vous remercions par avance de communiquer ces informations au public.